

processus de recours efficaces. Coparrainés par le Canada, les principes directeurs ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil des droits de l'homme en juin 2011, et ont été cités depuis dans un certain nombre de normes internationales, y compris les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Le Canada appuie le travail d'élaboration des principes directeurs depuis 2005, continue de les promouvoir et oriente ses efforts dans ce sens.

- **Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PV)** : Les [Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme](#) ont été conçus pour aider les entreprises du industries extractives à anticiper et à atténuer les risques associés au recours à des services de sécurité publics et privés, de manière à ce que les activités des entreprises soient protégées sans violation des droits de la personne. Ces principes directeurs se sont avérés utiles pour les entreprises oeuvrant dans le monde entier, y compris dans les zones à haut risque. Le Canada a rallié les rangs des PV en mars 2009 et a agi à titre de président de l'initiative en 2011-2012.
- **Critères de performance de la Société financière internationale (SFI) sur la durabilité sociale et environnementale** : Les huit [Critères de performance](#) de la [SFI](#) guident la conduite que doivent adopter les entreprises recevant un soutien de la SFI pendant toute la durée d'un projet, y compris en ce qui a trait à la mobilisation des intervenants et aux droits de la personne. Mis à jour en 2012, les Critères de performance sont le fondement des [Principes de l'Équateur \(PE\)](#). Les signataires des PE sont des institutions financières (80 institutions dans 35 pays, y compris les cinq principales banques du Canada) qui, ensemble, fournissent plus de 70 p. 100 du financement des projets dans les marchés émergents, où se trouvent de nombreuses occasions d'affaires pour les industries extractives. Ces institutions financières utilisent les PE comme point de référence pour évaluer les risques sociaux et environnementaux liés aux différents projets. Exportation et développement Canada (EDC), l'organisme officiel de crédit à l'exportation du Canada, a signé les PE en octobre 2007 et est devenu membre du Comité directeur chargé de leur application en 2011 (réélu en 2013). Le rapport annuel d'EDC au sujet de l'application des PE est disponible sur son [site web](#).
- **Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque** (élément nouveau de la Stratégie de 2014) : Le [Guide](#) de 2011 a été élaboré en réponse aux problèmes associés aux minerais de guerre, c'est-à-dire lorsque les minéraux et les métaux sont extraits illégalement et que les gains de ces activités illicites servent à financer des conflits armés. Les lignes directrices de base et deux suppléments propres aux minéraux expliquent comment les entreprises multinationales qui s'approvisionnent en or, en étain, en tantale et en tungstène peuvent éviter d'alimenter le conflit, ainsi que s'approvisionner en minerai et en faire le commerce de façon responsable. Bien que le Guide soit de nature volontaire, il bénéficie d'un fort soutien de l'industrie et a contribué aux efforts de stabilisation et de consolidation de la paix dans des États fragiles riches en minéraux, particulièrement dans la région des Grands Lacs d'Afrique. Le Canada préside le Forum de l'OCDE sur les chaînes d'approvisionnement responsable en minéraux ainsi que le Groupe directeur multipartite qui supervise l'initiative, et a joué un rôle de premier plan dans la négociation du Guide.
- **Initiative mondiale sur les rapports de performance** : [L'Initiative mondiale sur les rapports de performance](#) est largement reconnue comme une norme internationale sur la présentation de rapports. Elle comprend des principes de déclaration, d'orientation et des indicateurs pour les organisations de toutes les tailles et de tous les secteurs. Le Canada a travaillé de concert avec l'Initiative et des intervenants à l'élaboration de suppléments concernant la présentation de rapports par des entreprises pétrolières et gazières et des entreprises d'exploration. Le Canada favorise l'utilisation de cette norme pour la présentation de rapports sur la RSE par les entreprises des industries extractives, afin d'accroître la transparence et de promouvoir des récompenses du marché pour l'obtention de bons résultats en matière de RSE.